

SEANCE DU 22 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de BREZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Henri GERBE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juillet 2015

PRESENTS : 15

M. GELAS Gilles - Mmes Valérie DEMARCQ - BOUCHET Véronique - Christelle BARDIN - PETIT Denise- BALMAIN Yolande - Mr Didier ROUDET- Mmes LESAFFRE Sylvie, PARADIS Angélique, Audrey PERRIN, Mrs PRESUMEY Denis - LUC-PUPAT Hervé - Frédéric ESTIENNE, Mme CHAROUD Patricia

ABSENTS EXCUSES : 3

Mr J.D. BARBE, Michel AMAT, Sylvain LEYGNIER

POUVOIRS : 1

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie LESAFFRE

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance du 17 juin 2015, l'ordre du jour est abordé.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RD 519 – ENTREE OUEST (délibération 2015.42):

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a lancé une consultation (procédure adaptée) pour les travaux d'aménagement de la RD 519 – Entrée Ouest.

La publication dans la presse a eu lieu le 03 juillet 2015. Trois plis ont été réceptionnés pour ce dossier. Les critères de jugement retenus étaient : Valeurs techniques (60 %) et prix (40 %).

Récapitulatif des offres reçues :

- Entreprise COLAS : 169 314.70 € H.T.
- Entreprise GUINTOLI : 163 689.78 € H.T.
- Entreprise TOUTENVERT : 208 524.00 € H.T.

Après analyse des offres présentées et avis de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise GUINTOLI pour un montant de 163 689.78 € H.T. et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au marché.

CHOIX DU FOURNISSEUR D'ELECTRICITE POUR LES CONTRATS SUPERIEURS A 36 KVA (délibération 2015.43)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a consulté 4 fournisseurs d'électricité pour négocier les tarifs jaunes (mairie/école et gymnase). Il s'agit de EDF, GDF, GEG, et Direct énergie.

Les offres se décomposent comme suit :

Fournisseurs	En centimes d'€uro / Kwh				Abonnement en € /an	Durée du Contrat	Dépassement en € / heures
	H. pleines hiver	H. creuses Hiver	H. pleines été	H. Creuses été			
EDF	5.82	4.354	4.559	3.291	487.78	3 ANS	Alerte mail
GDF	7.334	5.92	5.76	4.68	860.70	2 ANS	Non renseigné
GEG	6.605	6.605	6.605	6.605	951.84	3 ANS	Non renseigné
Direct Energie	6.244	4.786	3.856	2.923	1331.57	2 ANS	14.18/h dépassées

Une estimation basée sur la consommation 2014 fait apparaître que la proposition d'EDF permettrait une économie de :

- 6.5 % pour le gymnase
- 9 % pour le contrat mairie/école.

Après analyse des offres présentées, le conseil municipal décide de

- Retenir la proposition conclure les contrats de tarifs jaune avec EDF,
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRE (délibération 2015.44) :

Mme Valérie DEMARCO, Adjointe au Maire, informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le règlement approuvé le 15 octobre 2014 par rapport aux activités proposées, aux inscriptions et aux incidents relevés après un an de pratique. Elle donne lecture du projet de règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le projet de règlement :

- Adopte le règlement proposé annexé à la présente délibération.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE (service administratif cantine) pour 12 H 25 minutes au 1^{ER} OCTOBRE 2015 (délibération 2015.45) :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du départ à la retraite d'un agent et de la réorganisation des services cantine et accueil mairie,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

1 - La création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (12h25 minutes hebdomadaires) pour gérer administrativement le service cantine/garderie, participer au service de la cantine, et travailler dans les écoles à compter du 1er octobre 2015.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

NOEL DES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL (délibération 2015.46) :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'organiser comme les années précédentes une fête de Noël pour les enfants du personnel de la commune. Il propose de commander des chèques cadeaux B.I. Happy Shopping pour chaque enfant du personnel communal âgé au maximum de 14 ans au 31.12.2015 pour une valeur total de 30 € (2 bons d'achats de 15 €) et un paquet de papillotes.

Le conseil municipal valide cette proposition et reconduit cette fête qui aura lieu le 16 décembre 2015 à 18 H.

QUESTIONS DIVERSES :

• **Travaux en cours :**

- La construction de la salle socio-culturelle continue. Un léger retard sur le planning des travaux est constaté.
- Un point est fait sur l'avancement des travaux des bassins.

• **Urbanisme :** 3 permis déposés en cours d'instruction :

- Mme Marion GRUAT pour une maison individuelle
- Mr Julien MARILLAT pour une maison individuelle
- Mme Orlane BLAIN pour la réhabilitation d'une maison

- **Animations / Culture :** Mme Véronique BOUCHET informe qu'il y aura une sortie pour la journée du patrimoine à Lyon.

- **Communication :** Mr le Maire informe que le nouveau site de la commune est en ligne.

- **Vie associative / jeunesse :** Mr Prümey rappelle au conseil municipal de la sortie jeunesse du 26 août prochain et en cours de préparation la fête du sport et le forum des associations

La séance est levée à 21 heures 45.